

**Service instructeur**  
DSOL - Service stratégie et ressources

**Service consulté**

**SIGNATURE DU PROTOCOLE DEPARTEMENTAL CONCERNANT LA  
PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS AVEC LA JUSTICE (VERSION  
MODIFIÉE)**

Résumé : Le présent rapport soumet à votre approbation la version modifiée du protocole départemental relatif à la mise en œuvre de la réforme de la protection juridique des majeurs, après l'adoption de modifications mineures validées avec la Justice.

Dans le cadre de la réforme de la protection juridique des majeurs du 5 mars 2007, le Département du Haut-Rhin a signé, le 4 juillet 2011, un protocole départemental avec les Procureurs de la République de Colmar et Mulhouse et les Juges des tutelles de ces deux juridictions.

Les objectifs du protocole sont de rendre lisible l'amélioration de la prise en charge des majeurs protégés et de préciser l'articulation entre le dispositif social et le dispositif judiciaire impliquant un partenariat coopératif et une circulation de l'information et des interfaces nécessaires.

En 2016, une révision du protocole a été rendue nécessaire pour prendre en compte les modifications suivantes :

- la place de l'Unité Majeurs Vulnérables dans le dispositif n'est plus expérimentale, mais bien pérennisée ;
- la nécessité de suivi du protocole.

Les services judiciaires et départementaux s'accordent à relever la bonne coopération. Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le protocole départemental relatif à la mise en œuvre de la réforme de la protection juridique des majeurs, dans sa version modifiée en 2016, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN